

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1898



## EN AMÉRIQUE LATINE

n° 19 - janvier 2014

## UNE CONJONCTURE PRÉOCCUPANTE

### ÉDITO

La décision de la Réserve fédérale des Etats-Unis de poursuivre la réduction de ses injections de liquidités dans l'économie américaine en rachetant les bons du Trésor et obligations adossées à des crédits hypothécaires, considérant que les signes de redressement étaient suffisants, a eu un impact immédiat dans les pays émergents, et singulièrement en Amérique latine.

Les économistes ont en effet « constaté un reflux des capitaux à court terme placés sur les marchés des pays en développement pour y spéculer sur les taux d'intérêt et sur les cours des monnaies, alors que les Etats-Unis et les pays développés n'offraient pas une rentabilité suffisante à leurs investissements ». Par ailleurs, « la spéculation sur les matières premières, qui avait dopé les prix de 50 %, est entrain de s'évaporer ».

La crise financière et monétaire touche tous les pays de la région, mais avec des caractéristiques particulières. Le peso argentin comme le bolivar vénézuélien ont été fortement bousculés pendant ce mois de janvier, un tangage amplifié par leur taux d'inflation élevé. Cela étant, le real brésilien, le peso mexicain et le sol péruvien ont perdu 2 % de leur valeur, le peso chilien près de 3 % et le peso colombien 3 %. Le Brésil, le Chili et le Mexique courent un risque élevé du fait du niveau de leurs réserves en devises et de leurs engagements financiers à court terme. De la même manière, sont particulièrement exposées les entreprises qui se finançaient sur le marché international parce que les taux d'intérêt étaient bas, et risquent d'avoir à faire face à un renchérissement de leur dette du fait de la dépréciation monétaire. Quant aux matières premières, fondamentement de la croissance latino-américaine de la décennie écoulée, au cours des douze derniers mois, les métaux ont perdu 12 % de leur valeur – dont 10 % pour le cuivre –, le soja 22,3 % et 27 % pour le café. Des pays dépendants des prix des matières premières, tels que le Chili et le Pérou, vont subir une sévère diminution de leurs revenus, ce qui, dans le cas du Chili, va accentuer la croissance de son déficit de ses comptes courant. En effet,

dès l'annonce de la décision de la Réserve fédérale, l'augmentation du dollar consécutive a entraîné une nouvelle chute du prix du cuivre. Les perspectives sont à la poursuite de la baisse pour la majorité des matières premières, et à une très grande volatilité des prix et des marchés.

Le risque de contagion à l'échelle planétaire est réel grâce aux agences de notation, qualifiant de manière simplificatrice de pays à risques tous les pays affectés par ces facteurs conjoncturels et par la politique monétaire américaine. L'expérience de « l'effet tequila », en 1995, de la crise asiatique de 1997 et de la crise russe de 1998, montre que la dissémination de la crise est possible. La crise actuelle n'est guère différente. Le « jeudi noir » du peso argentin a déclenché dans d'autres pays dits émergents, Turquie, Indonésie, Inde, Afrique du Sud, Russie, et quelques autres pays latino-américains, un affaiblissement de la devise nationale à la suite de la dévaluation du peso. Pour l'instant, la réaction en chaîne n'a pas touché les pays riches, qui sont encore dans une bulle boursière, mais jusqu'à quand ?

La pression sur les monnaies des « pays émergents » et latino-américaines a poussé à une augmentation des taux d'intérêt pour rendre plus attractive les devises nationales et freiner le retrait des capitaux à court terme ou la recherche d'un refuge dans le dollar, par exemple au Brésil où le taux d'intérêt a été relevé à 10 %, de nouveau. Mais la hausse du taux d'intérêt est en dernier recours, car elle renchérit les prix à la consommation et de production. Le résultat est très incertain et comporte des risques dont celui de réduire le taux de croissance, dont les observateurs les plus pessimistes prévoient la diminution à des taux européens de 0,5 à 1 %. Le coût économique du renchérissement de l'argent, en freinant la consommation, en renchérissant le coût du crédit, peut avoir un effet déstabilisateur au plan social et politique en année électorale, comme c'est le cas dans sept pays, dont le Brésil. La crise de confiance et les craintes engendrées par la situation en Argentine, ses répercussions sur les pays voisins, suscitent des interrogations sur l'avenir de ces pays, alors que la crise semblait les avoir plus ou moins épargnés grâce aux politiques contre-cycliques menées depuis plusieurs années.


**SOMMAIRE**
**AMERIQUE LATINE / CELAC**

Le sommet de la Havane ..... page 5

**AMERIQUE LATINE / UNION EUROPEENNE**

Fin des SPG ..... page 5

**ARGENTINE**

Nouvelle proposition alternative d'échange de dette aux « buitres » ..... page 6

La dévaluation et les conséquences sur les prix ..... page 6

**BOLIVIE**

Le débat sur le travail des enfants continue ..... page 7

**BOLIVIE / ETATS-UNIS**

Suspension de l'aide américaine ..... page 8

**BRESIL**

Les « rolezhinos », nouvelle forme de contestation ..... page 8

**BRESIL / CUBA**

Doublement de la demande de médecins cubains ..... page 9

**BRESIL / FRANCE**

Alstom accusé de corruption ..... page 9

**BRESIL / PEROU**

Fermeture de la frontière ..... page 9

**BRESIL / ETATS-UNIS**

Représailles économiques à l'étude ..... page 10

**CHILI**

Le défi des inégalités ..... page 10

Militaires poursuivis pour la disparition d'un prêtre français  
et pour empoisonnement ..... page 11**CHILI / PEROU**

La CIJ a tranché le différend territorial ..... page 11

**COLOMBIE**

Destitution du maire de Bogotà (suite) ..... page 12

Problèmes de la production charbonnière ..... page 13

La situation préoccupante des populations indigènes ..... page 13

 **SOMMAIRE****CUBA/BRESIL**

Le port de Mariel, un investissement stratégique ..... page 14

**CUBA/UNION EUROPEENNE**

Fin prochaine de la « position commune » ..... page 14

**MEXIQUE**

Guerre entre Templiers et auto-défendes au Michoacán ..... page 15

**MEXIQUE/ALENA**

20 ans de libre-échange, un bilan ..... page 16

**NICARAGUA**

Canne à sucre mortelle ..... page 17

**PANAMA**

Les enjeux de l'élargissement du canal ..... page 18

**PEROU**

Fin des poursuites sur la stérilisation forcée sous Fujimori ..... page 18

Permission de tuer légalisée pour la police ..... page 19

**URUGUAY**

Le projet minier de la discorde ..... page 19

**URUGUAY/CHINE/BRESIL**

La construction du chemin de fer et du port en eaux profondes ..... page 20

**VENEZUELA**

L'économie dans la tourmente ..... page 20

Unité nationale contre la violence ..... page 21

## AMÉRIQUE LATINE / CELAC

### LE SOMMET DE LA HAVANE

Le II<sup>e</sup> sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté des Etats latino-américains et des Caraïbes a eu lieu à La Havane, les 28 et 29 janvier.

Ce sommet est un grand succès diplomatique pour Cuba : trente-et-un chefs d'Etat étaient présents, ainsi que le secrétaire général des Nations unies, accompagné des dirigeants des agences spécialisées. On ne saurait rêver meilleure reconnaissance internationale. Mieux, la participation de José Miguel Insulza, secrétaire général de l'Organisation des Etats américains (OEA), marque une volonté partagée par Cuba et l'OEA de normaliser les relations après cinquante années d'exclusion de Cuba. Malgré ce dégel, le contentieux avec l'OEA n'est pas oublié par Cuba qui, bien que la décision d'expulsion ait été annulée lors du sommet de 2009, ne montre pas vraiment d'intérêt pour un retour dans l'organisation qu'elle juge encore, non sans raisons, dominée par les Etats-Unis. Ces derniers ont usé de leur influence pour amoindrir l'impact de la Celac, incitant ses amis les plus proches – Chili, Colombie, Mexique – à tout faire pour qu'elle reste un forum de discussion et surtout ne décide pas d'actions et ne devienne pas une organisation capable de concurrencer l'OEA. Toutefois, on ne saurait les créditer d'un succès. Aussi bien aux Nations unies que dans d'autres arènes internationales, Cuba, qui assumait la présidence temporaire de la Communauté, a pris la parole au nom de l'ensemble des pays membres de la Celac sur des sujets politiques faisant l'objet de consensus entre les pays membres. Un geste symbolique mais significatif de la réinsertion de Cuba dans la communauté des nations latino-américaines.

La déclaration commune adoptée à l'issue du Sommet de La Havane insiste sur trois thèmes fondamentaux pour la région : la dette, la lutte contre la pauvreté, les inégalités et la faim, et, enfin, la transformation de la région de zone dénucléarisée en « zone de paix ». Les craintes d'une crise économique et financière majeure, alimentées par les incertitudes de la politique américaine, motivent les propositions adoptées de « *recherche d'une plus grande stabilité et prédictibilité du système financier international, la réduction de la*

*dépendance excessive des agences de notation* », mais aussi la demande « *d'une régulation plus stricte et plus efficace des entités financières* », ainsi que « *l'adoption de mesures tendant à de meilleures pratiques internationales des flux financiers internationaux* ». Sur le thème de la lutte contre la pauvreté, les inégalités et la faim, les participants ont adopté un plan d'action assez général, fondé sur les travaux de la Commission des Nations unies pour l'Amérique latine (Cepal), mais attestant de la conscience de tous les Etats des périls démocratiques qu'ils font courir.

La déclaration de la région comme « zone de paix » est une avancée symbolique importante, élargissant la portée du traité de Tlatelolco. Plus même, elle implique l'engagement de résoudre les conflits par le dialogue et la négociation, en écartant l'usage ou la menace de l'usage de la force, et réaffirme les principes de non intervention dans les affaires intérieures des autres états, le droit à la souveraineté et à l'autodétermination, ainsi que le respect du choix de chaque peuple à choisir son régime économique, politique, social et culturel. Ce faisant, elle prend le contrepied de la pratique politique constante de l'OEA au grand dam des Etats-Unis qui ont déclaré publiquement, qu'à leurs yeux, la seule organisation susceptible de porter la parole politique des Amériques était l'OEA. Ils ont aussi adressé une admonestation aux Etats membres de l'OEA, lesquels, en acceptant cette déclaration sans poser la question des droits de l'Homme et de la démocratie à Cuba, sans rencontrer les dissidents, avaient abdiqué leurs engagements démocratiques.

Sources : *BBC Mundo, El País Internacional, La Jornada, Página 12*

## AMÉRIQUE LATINE / UNION EUROPÉENNE

### FIN DES SPG

En octobre 2012, l'Union européenne avait pris la décision de reformuler son système de préférences généralisées pour les importations dans sa zone. Elle vient d'exclure du bénéfice du système quatre-vingt-sept pays considérés comme dotés de revenus moyens-hauts. Parmi ceux-ci figurent l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay, Cuba, la Venezue-

la et le Mexique. Les autres pays de l'Amérique latine continueront de bénéficier de ces avantages douaniers.

Source : *Página 12*

## ARGENTINE

### NOUVELLE PROPOSITION ALTERNATIVE D'ÉCHANGE DE DETTE AUX « BUITRES »

Dans le différend qui oppose l'Argentine à des fonds vautours (« buitres ») qui l'ont assignée en justice, la Cour suprême des Etats-Unis a accepté la demande de l'Argentine d'examiner le jugement de la Cour d'appel de New York autorisant les « fonds vautours » à enquêter sur les actifs et les comptes du pays à l'extérieur de ses frontières, afin de les mettre sous embargo. Cette décision de la Cour suprême, même si elle ne porte pas sur la question de l'égalité de traitement entre créanciers – le dossier principal –, représente un signal positif dans ce long feuilleton des « buitres ». Le département de la justice des Etats-Unis avait présenté un document mettant en question le jugement rendu par la Cour d'appel, estimant qu'il était source de préoccupations significatives pour la politique étrangère des Etats-Unis. Le gouvernement argentin doit présenter, entre février et avril prochains, à la Cour suprême des Etats-Unis, une demande de révision sur le dossier principal. En attendant, ou plutôt sans attendre que la justice étasunienne tranche ces différends, un regroupement de grands fonds internationaux détenteurs d'une grande partie de la dette privée argentine, mené par les fonds *Gramercy et Finetech* au nom de deux banques internationales – dont la Deutsche Bank –, a élaboré une proposition alternative afin que les « fonds vautours » rejoignent le processus d'échange qui regroupe 93 % des créanciers, et du coup abandonnent leurs poursuites contre l'Argentine. Ils estiment, en effet, que tout le monde pourrait être perdant dans l'affaire si les « fonds vautours » avaient gain de cause sur le plan juridique, car l'Argentine n'aurait pas d'autre choix que le défaut de paiement pour sa dette privée : ni les créanciers ayant accepté l'échange, ni les « fonds vautours », ne percevraient plus d'argent. Selon cette proposition, audacieuse mais pas facile à mettre en place si elle était acceptée, les créanciers céderaient une partie du rendement des titres restructurés à percevoir entre 2014 et 2018 aux « fonds vautours », et, ceux-ci, grâce à

cette « carotte », accepteraient d'intégrer l'accord d'échange de la dette.

En parallèle, le ministère de l'Economie et l'Unité de restructuration de la dette ont repris les négociations avec le Club de Paris pour un accord permettant d'éviter la cessation de paiement de sa dette publique envers les pays membres du Club, et fondamentalement ses principaux créanciers : Allemagne, Japon et Etats-Unis. La proposition argentine n'implique pas de déboursement de devises, mais un paiement en bons du Trésor après décote, c'est-à-dire selon une procédure proche de celle adoptée par le tribunal arbitral de la Banque mondiale, le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIADI), pour cinq entreprises.

Fin janvier, le principal « fonds vautour », NML Capital, a répondu à la proposition formulée par *Gramercy et Finetech* par un rejet, qualifiant la solution proposée de « bizarre et impraticable », selon l'agence Bloomberg.

Sources : *Página 12, El País Internacional, El Correo*

### LA DÉVALUATION ET LES CONSÉQUENCES SUR LES PRIX

Le 23 janvier, le gouvernement a entériné la dévaluation de facto du peso argentin, en faisant passer le taux de change officiel de 1 dollar pour 6,90 à 1 dollar pour 8 pesos. Depuis plusieurs mois, la fluctuation du cours du dollar, et surtout la spéculation sur le dollar parallèle, alimentait des rumeurs de dévaluation. La situation devenait intenable pour le gouvernement qui devait intervenir sur le marché en puisant dans ses réserves de devises, déjà mises à mal par le remboursement de la dette extérieure.

La dévaluation a été anticipée par les exportateurs de la filière agricole (soja, maïs, viande, céréales, etc.) qui ont stocké leurs produits dans l'attente de l'augmentation des prix, leur permettant d'envisager de multiplier leurs revenus en pesos et en dollars. Le commerce, et d'abord la grande distribution, ont aussi spéculé sur la prévision d'augmentation des prix comme conséquence de la future dévaluation. L'augmentation des prix de l'agroalimentaire, des médicaments, etc., la crainte d'un « tarifazo », c'est à dire une augmentation violente et générale des tarifs des services publics, – qui a déjà commencé avec ceux des transports publics –, a relancé le spectre de l'inflation

et provoqué une vague de revendications salariales dans les secteurs public (enseignants en particulier, à la veille d'une rentrée des classes difficile) et privé.

La dévaluation du peso argentin affecte les pays voisins et ses partenaires commerciaux, du fait de l'évolution de la compétitivité des prix argentins et de la baisse du pouvoir d'achat des Argentins. En Uruguay, la baisse du nombre de touristes argentins est déjà constatée, et les exportateurs uruguayens craignent une baisse brutale de leurs exportations vers leur voisin. Le Brésil, principal partenaire commercial de l'Argentine au sein du Mercosur, craint que la chute de la demande n'entraîne une baisse de la croissance brésilienne.

Cette crise monétaire, et les mécontentements qu'elle suscite, n'est pas du même ordre que celle de 2001 – produit de la politique ultra-libérale de l'ex-président Menem –, qui provoqua une baisse de 11 % du PIB et plongea dans la pauvreté plus de la moitié de la population. De 2003 à 2013, le taux de croissance de l'Argentine a été assez élevé, les inégalités de revenus ainsi que la pauvreté ont diminué sensiblement, l'emploi a augmenté, et, grâce à la hausse du cours des matières premières, la balance commerciale est redevenue excédentaire. Cependant, l'inflation est restée élevée, même si l'indice des prix ne le montrait pas. Le maintien artificiel de l'indice des prix en dessous de la réalité avait pour objectif de limiter les effets de l'inflation sur la charge de la dette pour les bons d'Etat indexés sur celle-ci, et freiner les revendications salariales. Le gouvernement a aussi essayé de freiner de manière administrative la ruée sur le dollar en limitant les achats, alors que le dollar a toujours été la valeur refuge des épargnants argentins pour se prémunir de l'inflation. La multiplication des mesures pour tenter de contenir la glissade vers la dévaluation et la crise monétaire a atteint ses limites. L'issue est politique, mais le gouvernement de Cristina Fernández en a-t-il les moyens ? Sa marge de manœuvre est assez étroite compte tenu de l'impasse actuelle du règlement de la dette extérieure, en particulier avec les « buitres ».

Source : *Página 12, La República, El País Internacional, BBC Mundo, Agencia ACTA, Proceso*

## BOLIVIE

### LE DÉBAT SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS CONTINUE

Les enfants doivent-ils travailler ou non ? Le débat au Parlement a repris, de même que la polémique dans le pays. Le président Morales s'est prononcé. Selon son expérience et ses qualités : « *le travail des enfants, filles et garçons, des adolescents, ne devrait pas être éliminé, mais ils ne devraient pas non plus être exploités ou poussés à travailler [...] Dans les zones rurales, dès qu'on sait marcher, on rend des services à la famille. Ce n'est pas de l'exploitation, c'est un sacrifice certes, mais c'est une expérience, la vie même.* »

La représentation andine de l'ONG internationale Save the Children, pense comme le président Morales, que toutes les formes de travail des enfants ne relèvent pas de l'exploitation. Elle croit que l'accent devrait être mis sur l'éradication des formes abusives d'emploi des enfants, et non sur tout travail effectué par des enfants. Elle estime qu'établir une limite d'âge pour le travail des mineurs n'éradiquera pas le travail infantile mais engendrera plus de travail clandestin.

L'Organisation internationale du travail (OIT) s'élève contre ce type d'argument : « *les arguments utilisés pour justifier le travail des enfants sont similaires à ceux qu'autrefois on avançait pour refuser l'abolition de l'esclavage [...] on disait que si les esclaves étaient libérés, ils mourraient de faim et qu'il valait mieux se consacrer à garantir la qualité de leur emploi.* » En réalité, selon l'OIT, le problème est ailleurs : « *l'étendue, la très grande précarité et l'exploitation au travail d'enfants, garçons et filles, d'adolescents dans divers secteurs de l'économie de la Bolivie est un des problèmes les plus critiques du pays.* » [...] « *Le travail des enfants est un piège pervers qui perpétue la pauvreté et l'exclusion sociale.* » Pour l'OIT, avec le soutien de la Confédération syndicale des Amériques (CSA), « *la limite d'âge de 14 ans s'impose pour que les enfants se consacrent à leur éducation, la seule et unique manière de sortir de la pauvreté.* » A l'argument du manque de moyens du pays, l'OIT répond par l'exemple du Honduras et du Nicaragua, qui sont aussi des pays très pauvres mais qui ont réussi à diminuer le travail des enfants.

Source : *BBC Mundo*

## BOLIVIE / ETATS-UNIS

### SUSPENSION DE L'AIDE AMÉRICAINE

Les Etats-Unis ont annoncé qu'ils suspendaient toute coopération économique avec la Bolivie à la suite de l'expulsion du pays de l'agence United States Agency for International Development (USAID) en mai 2013. Les Etats-Unis finançaient des programmes de santé, de défense de l'environnement et de développement économique pour un montant de 40 millions de dollars.

La suspension du flux de financement représente un nouveau point de rupture dans la relation bilatérale qui s'est détériorée depuis huit ans : Evo Morales dénonçant l'ingérence étasunienne dans des affaires intérieures du pays, les Etats-Unis reprochant à Evo Morales son rapprochement avec le Venezuela et Cuba. En 2008 déjà, l'ambassadeur étasunien avait été déclaré *persona non grata*, le gouvernement bolivien l'accusant d'avoir financé des mouvements d'opposition sécessionnistes dans le département de Santa Cruz. En représailles, l'ambassadeur bolivien aux Etats-Unis avait été expulsé à son tour...

Depuis l'arrivée d'Evo Morales au pouvoir, les programmes de coopération de l'USAID étaient majoritairement consacrés aux zones rurales, et particulièrement les zones de production de la feuille de coca des Yungas dans le département de La Paz et du Chaparé dans le département de Cochabamba. En 2008, après l'épisode des ambassadeurs, la Bolivie a aussi dénoncé l'ingérence de l'agence antidrogues américaine, la DEA, en réponse à la décision de Washington de désertifier le travail et la contribution de la Bolivie aux actions contre la production et le trafic de drogues.

Le président Morales et d'autres membres du gouvernement ont, néanmoins, renouvelé leur volonté de tisser des relations officielles avec les Etats-Unis, mais sur la base du respect de la souveraineté bolivienne et de l'égalité entre partenaires.

Source : *La Jornada*

## BRÉSIL

### LES « ROLEZINHOS », NOUVELLE FORME DE CONTESTATION

Les « rolezinhos », des virées de jeunes adolescents des quartiers défavorisés, en général pauvres et noirs, dans les centres commerciaux géants de Sao Paulo et ses banlieues où vit la classe moyenne, blanche le plus souvent, ont suscité un mouvement de panique. Hauts lieux de la consommation dont ces jeunes sont exclus, les centres commerciaux ont rapidement organisé la riposte : ils ont fait appel à la justice et à la police militaire – déjà très controversée pour son attitude et sa prestation lors des manifestations de juin 2013 – pour interdire l'entrée à ces jeunes, victimes ainsi d'une double discrimination. Leurs quartiers sont démunis de centres commerciaux alors que l'amélioration du pouvoir d'achat depuis dix ans leur permettrait d'accéder à la consommation, et ils sont victimes de discrimination à l'entrée des centres commerciaux existants. Au point qu'un journal s'interrogeait sur l'« *apartheid dans les centres commerciaux de Sao Paulo ?* ». En effet, six centres commerciaux de l'Etat de Sao Paulo ont obtenu une décision de justice leur permettant de bloquer leurs portes automatiques pour que policiers et vigiles privés vérifient l'identité des personnes désirant entrer. Ce n'est pas la première fois que les grandes surfaces renforcent leur sécurité et cherchent à exclure ceux qui n'ont pas le profil du consommateur classique, mais cette fois la décision judiciaire interdit et prévoit des amendes de 10 000 reais (environ 3 300 euros) pour ceux qui participeraient à ce type de manifestation.

Malgré tout, des « rolezinhos » ont eu lieu, organisés par les réseaux sociaux, Facebook en particulier, réunissant des centaines et même des milliers de jeunes. Des jeunes ont été arrêtés et inculpés pour trouble à l'ordre public.

A la suite des premières arrestations et inculpations à Sao Paulo, les « rolezinhos » ont gagné d'autres villes et Etats, et en particulier Rio.

L'écrivain brésilien Paulo Lins, auteur de *La cité de Dieu*, estime que « *le rolezinho est une manière d'attirer l'attention sur le Brésil, pays raciste. C'est une manifestation extrêmement politique et organisée, tout le contraire d'un phénomène spontané* ». Une anthropologue l'interprète comme une « *revendication claire*



d'occupation des espaces urbains privilégiés, de se montrer, de ne plus être invisibles et de revendiquer le "droit à la ville"».

Sources : *El País Internacional, La Jornada*

## BRÉSIL / CUBA

### DOUBLEMENT DE LA DEMANDE DE MÉDECINS CUBAINS

Le gouvernement brésilien a décidé de doubler le nombre de médecins cubains embauchés dans le cadre du programme « Mais Medicos », qui passeront de 5 400 à 11 000. A raison de 4 000 dollars mensuels que le Brésil s'est engagé à payer par médecin engagé, le flux de cash pour Cuba atteindra 528 millions de dollars par an.

Dès décembre 2013, la présidente Dilma Rousseff avait annoncé l'éventualité d'une augmentation du nombre de médecins étrangers engagés par le Brésil. Le programme « Mais Médicos » (Plus de médecins), visant à améliorer les services de santé dans les zones rurales ou urbaines pauvres non desservies, est très populaire et a contribué à un regain de popularité de la Présidente après les manifestations de masse de juin et juillet derniers.

Les médecins cubains sont engagés pour boucher les trous du système de santé brésilien jusqu'à ce que les facultés de médecine du pays aient formé suffisamment de médecins qualifiés et volontaires pour travailler dans des zones pauvres.

Les 5 400 médecins cubains – sur 6 500 médecins étrangers – du programme sont engagés sur la base d'un accord triangulaire entre le Brésil, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et le gouvernement cubain.

Source : *Cuba Standard*

## BRÉSIL / FRANCE

### ALSTOM ACCUSÉ DE CORRUPTION

D'après l'hebdomadaire *Marianne* : « Un document saisi dans les locaux d'Alstom à Paris confirme, selon un grand quotidien brésilien, le versement par le groupe français de généreux pots de vin aux autorités de São

Paulo, en 1998, liés à un marché concernant l'équipement énergétique de la ville. L'argent aurait notamment transité via des "comptes bancaires secrets" détenus en Suisse.

Selon la *Folha* de Sao Paulo, Alstom aurait versé des millions de reais pour s'assurer de la signature d'un avenant au contrat d'équipement énergétique qui lie la ville de Sao Paulo à l'entreprise française depuis 1983, alors que la loi brésilienne limite la durée de ce type de contrat à cinq ans... Quinze années s'étaient écoulées au moment de la signature de l'avenant incriminé, suggérant que les autorités locales ont dû recevoir des pots de vin. Le contrat s'élevait pour Alstom à 45,7 millions de dollars et les pots de vins représenteraient 15 % de la valeur du contrat. Des documents saisis par la police française dans les bureaux parisiens d'Alstom confirmeraient les sommes avancées par le journal.

Mais encore, toujours selon *Marianne*, « une autre instruction judiciaire en cours au Brésil depuis le 9 août dernier, portant plus largement sur une possible entente entre multinationales lors d'appels d'offres lancés par la compagnie CFTM, gestionnaire du métro de São Paulo, a débouché, le 7 novembre 2013, sur le "blocage" des biens d'Alstom au Brésil, d'une valeur de 60 millions de reais. Soupçonné de corruption, Alstom est aussi visé pour blanchiment d'argent et évasion fiscale. »

La *Folha* de Sao Paulo rappelle que pour cette dernière affaire brésilienne le groupe a été blanchi en France car il n'était pas illégal jusqu'en 2000, « de verser des commissions pour obtenir des marchés publics à l'étranger » à hauteur de 7,5 % du contrat.

Source : *Marianne*

## BRÉSIL / PÉROU

### FERMETURE DE LA FRONTIÈRE

Les autorités de l'Etat d'Acre (nord ouest du Brésil) ont demandé au gouvernement fédéral de fermer la frontière avec le Pérou pour freiner l'immigration de Haïtiens. Le secrétaire à la Justice et aux Droits de l'Homme de l'Etat a affirmé que la situation actuelle n'est « pas soutenable » et que « la gestion du chaos a touché ses limites », raisons pour lesquelles il a réclamé une solution diplomatique.

Source : *BBC Mundo*

## BRÉSIL / ETATS-UNIS

### REPRÉSAILLES ÉCONOMIQUES À L'ÉTUDE

Fin janvier, le Brésil étudiait la possibilité d'adopter des représailles commerciales contre les Etats-Unis pour une valeur de 800 millions de dollars, en réponse à la non-application d'un accord bilatéral sur le coton.

Selon le journal *O Globo* cité par la BBC, la Chambre de commerce du Brésil a annoncé que les Etats-Unis avaient cessé, en septembre 2013, de payer 147,3 millions de dollars annuels à l'Institut brésilien du coton, en compensation des subventions qu'ils offrent à leurs exportateurs au détriment des producteurs chiliens, une pratique déloyale selon les règles de l'OMC. Face à cette situation, la Chambre de commerce du Brésil a commencé à étudier des mesures de rétorsion qu'elle appliquerait à partir de février, en augmentant de 100 % la taxe à l'importation d'une centaine de produits, dont produits de beauté, pommes de terre, paracétamol, lecteurs de codes barre, automobiles, etc. En outre, la Chambre de commerce envisagerait la possibilité d'ignorer les droits de propriété intellectuelle de brevets étasuniens, y compris sur des semences, des médicaments, des films et des œuvres littéraires.

Cette décision souveraine, si elle se concrétise, est une mesure sans précédent. Elle exprime clairement la détermination du gouvernement brésilien à défendre son marché et sa production agricole, y compris dans un monde régi par la logique du libre-échange.

Source : *La Jornada*

## CHILI

### LE DÉFI DES INÉGALITÉS

La revue *Araucaria* a publié un long article sur les inégalités cachées du pays, qui seront le principal défi imposé au prochain gouvernement de la nouvelle présidence.

Cinq ordres d'inégalité sont pointés. D'abord, les revenus des foyers les plus riches ont été mesurés en incluant les revenus du capital : les 1 % les plus riches concentrent 31 % des revenus, et 0,1 % de ce segment concentrent 18 % des revenus. A l'opposé, 75 %

des ménages les plus endettés vivent avec moins de 800 000 pesos par mois (1 100 euros). L'observation de l'évolution des inégalités fait apparaître qu'entre 1990 et 2011, la brèche entre les revenus par tête entre les 5 % des foyers les plus pauvres et les 5 % les plus riches a doublé, et ces derniers perçoivent deux cent cinquante sept fois plus que les premiers.

En ce qui concerne les salaires, les chiffres fournis par les cotisants aux fonds de pension donnent une indication. Ils indiquent un revenu imposable moyen d'environ 600 000 pesos (830 euros), mais un récent sondage le situe plutôt autour de 440 000 pesos (610 euros).

Toutefois, un article du journal *El Mercurio*, publié en juillet 2013, indiquait que 50 % des salariés chiliens gagnent un salaire inférieur à 251 620 pesos (350 euros), qui peut atteindre 273 500 pesos (380 euros) pour ceux qui travaillent à temps complet dans des entreprises de plus de 200 employés. Après de longues et difficiles négociations entre le gouvernement et les parlementaires, un salaire minimum de 210 000 pesos (290 euros) a été adopté, mais ce « mini salaire minimum » permet tout juste de payer un loyer et les transports pour se rendre au travail.

Pour ce qui est de la situation de l'emploi, le gouvernement de Piñera a beaucoup axé sa communication sur la création d'emplois de qualité et la baisse du chômage. Ce dernier touche 6 % de la population du pays, mais plus de 660 000 personnes sont employées sur des contrats de 30 heures par semaine, alors qu'elles souhaiteraient travailler plus. Les sous-employés chiliens travaillent en moyenne 3 heures et demi par jour, et la moitié d'entre eux gagne moins de 85 000 pesos par mois. Un grand nombre de personnes en âge de travailler, et surtout des femmes, n'est pas comptabilisé dans les chiffres de la main-d'œuvre disponible. Par ailleurs, le pourcentage de travailleurs en sous-traitance est passé, de 2010 à fin 2013, de 11,5 à 17 % de l'emploi salarié. Depuis 2010, 60 % du total des emplois salariés créés correspond à des emplois précaires. Sur les 905 000 nouveaux emplois enregistrés entre début 2010 et fin novembre 2013, 72,4 % sont des emplois en sous-traitance, considérés de basse qualification ou non rémunérés.

Sur les conflits du travail, particulièrement nombreux en 2013, *Araucaria* précise : « l'année a débuté par un arrêt de travail dans le secteur portuaire [...] afin d'obtenir un repos d'une demi-heure par jour pour déjeuner. Les conflits se sont multipliés dans les supermarchés,

*les hôtels de luxe, les boutiques de luxe, les magasins de bricolage et d'autres que les moyens de communication n'ont jamais mentionnés, et des travailleurs ont dû recourir à la grève de la faim, à l'occupation nocturne des rives du Rio Mapocho qui traverse Santiago, et d'autres actes extrêmes pour que l'on se rende compte que : [...] nous continuons de négocier des conditions de travail élémentaires. », mais aussi que « la législation chilienne datant de 1979 ne permet pas de négociations au-delà, de l'entreprise (un syndicat interentreprise est possible si l'employeur est d'accord) mais permet de remplacer un travailleur en grève dès le premier jour, législation préhistorique, autoritaire qui ne passe pas le test de la liberté syndicale. En résumé, les grèves sont impuissantes et les travailleurs n'ont pratiquement aucun pouvoir de pression sur l'employeur pour réclamer de meilleurs salaires et une juste répartition des bénéfices ».*

Enfin, le système de fonds de pension est particulièrement injuste et inégalitaire, et encore plus pour les femmes. Le rapport de l'OCDE « Panorama des pensions 2013 » « révèle que le taux de remplacement brut pour un homme qui a cotisé sans arrêt de 20 à 65 ans sera de 41,9 %, et de 33 % pour une femme qui aura cotisé de 20 à 60 ans. A l'heure actuelle, 85 % des pensions de vieillesse payées par les fonds de pensions sont inférieures à 140 000 pesos, mais un peu plus que la pension de base solidaire, qui couvre 400 000 personnes de plus de 60 ans, qui est de 82 000 pesos, soit très loin de satisfaire les besoins de base ».

Source : Araucaria

### MILITAIRES POURSUIVIS POUR LA DISPARITION D'UN PRÊTRE FRANÇAIS ET POUR EMPOISONNEMENT

Un juge a ordonné la mise en détention et jugé neuf anciens officiers et sous-officiers de l'armée de l'air chilienne, aujourd'hui en retraite, pour la disparition, en 1973, d'un prêtre français, militant du parti socialiste chilien, Étienne Pesle de Menil.

Ce citoyen français, membre du Mouvement des chrétiens pour le Socialisme, arrêté le 19 septembre 1973 dans les locaux de l'Institut de développement de l'agriculture et de l'élevage de Temuco, à 800 km au sud de Santiago, est porté disparu depuis cette date.

Par ailleurs, ont été arrêtés quatre militaires, accusés

d'avoir empoisonné des prisonniers politiques avec de la toxine botulique, en 1981. Un médecin militaire et son assistant, vétérinaire de profession, sont emprisonnés pour homicide à l'encontre de deux opposants militants du Mouvement de la gauche révolutionnaire (Mir), les deux autres sont accusés de complicité dans l'assassinat manqué de cinq autres prisonniers politiques. L'enquête judiciaire a démontré que les sept victimes, soi disant opposants à la dictature, ont été transférées du Centre de détention préventive de Santiago, où ils étaient détenus, vers un hôpital pour de graves problèmes de santé dus à une intoxication par la toxine botulique. La toxine avait été amenée au Chili par l'Institut de santé publique et ensuite transmise aux responsables d'un laboratoire secret du service de renseignement de l'armée, la Dina. Le même quatuor d'empoisonneurs est aussi au centre de l'enquête sur la mort de l'ex-président Frei Montalva dans des conditions très suspectes – des traces de gaz moutarde et de thallium ont été retrouvées dans son corps.

Source : Página 12, La República

## CHILI / PEROU

### LA CIJ A TRANCHÉ LE DIFFÉREND TERRITORIAL

Le contentieux sur la frontière maritime entre les deux pays a été tranché par la Cour internationale de justice de La Haye (CIJ), par un jugement de Salomon. La décision, sans appel, est considérée comme un moindre mal par les deux parties : le Pérou obtient moins qu'il ne l'espérait et le Chili perd moins qu'il n'aurait pu perdre.

La CIJ a donné raison au Chili en validant l'argument que les traités sur la pêche entre les deux pays supposent un accord frontalier tacite, en admettant que la ligne parallèle à l'Équateur serve à la délimitation. Les magistrats ont conservé la frontière maritime, comme le demandaient les Chiliens, mais seulement jusqu'à 80 miles nautiques de la côte, et non les 200 qu'ils souhaitaient conserver. En effet, à partir des 80 miles nautiques, la CIJ a redessiné la frontière en traçant une ligne équidistante, concédant au Pérou un « triangle extérieur » jusqu'à présent sous contrôle chilien, soit environ 70 % de ce que le Pérou souhaitait selon sa demande de 2008 à la CIJ. Il s'agit d'une zone très poissonneuse.

Les politiques, dans les deux pays, se sont déclarés moyennement satisfaits ou modérément insatisfaits.

En revanche, au Chili, les pêcheurs de la ville frontière d'Arica, s'ils sont soulagés, « *cela aurait pu être pire* » disent-ils, sont inquiets car ils perdent leurs droits de pêche dans ces 120 km perdus de zone économique exclusive, une région particulièrement riche en chinchar, requin, anchois et surtout en morue. La majorité des pêcheurs d'Arica travaillent dans la zone des 80 miles nautiques et ne seront pas touchés, mais la flotte de pêche de haute mer le sera et a l'intention de demander à l'Etat de l'indemniser pour les dommages subis.

Par ailleurs, le président Piñera, au pouvoir jusqu'en mars, tout en déclarant qu'il respectera la décision de la CIJ, souhaiterait lui demander de préciser sa décision en ce qui concerne les droits de pêche. Si cela était le cas, cela retarderait la mise en œuvre de la décision et impliquerait nécessairement la nouvelle Présidente dans le contentieux. Désireux de se représenter aux élections présidentielles en 2017, Piñera souhaite à tout prix éviter d'apparaître comme "le" président responsable de la perte d'une partie du territoire maritime.

Source : BBC Mundo, Página 12

## COLOMBIE

### DESTITUTION DU MAIRE DE BOGOTÁ (SUITE)

Le feuilleton de la menace de destitution du maire de Bogotá a continué pendant tout le mois de janvier, avec des rebondissements successifs.

D'abord, à la décision du procureur général, suspendu à l'appel du maire auprès de diverses juridictions, s'est ajoutée une demande de référendum révocatoire initiée par un parlementaire du parti de l'ex-président Uribe, signée par plus de 300 000 habitants de la capitale. Aux termes de la législation, un référendum sera donc organisé début mars. Pour être valide, il doit recueillir au moins 55 % des votes émis pour l'élection du maire en 2011, et que, au moins la moitié plus une voix penchent dans un sens ou un autre. C'est à dire qu'élus avec plus de 700 000 voix, le maire Petro pourrait bien passer facilement le cap du référendum révocatoire, et même être conforté dans son poste par une opinion publique choquée de l'atteinte à la démocratie de la décision judiciaire. En

effet, au baromètre de la popularité, Petro a gagné de nombreux points alors que, avant l'offensive juridique contre lui, sa gestion était très critiquée. Aussi, les autorités chargées d'organiser cette consultation ont fait savoir que sa tenue dépendait de l'issue des appels de la décision du procureur.

Deuxième round : alors que, la veille, le ministère public avait ratifié la décision du procureur général, le Tribunal administratif du département a pris des mesures transitoires au bénéfice du maire, ordonnant la suspension de la mise en œuvre de cette décision. Cela étant, le Tribunal administratif devra se prononcer ultérieurement sur le fond, à savoir sur le recours de Petro, pour que soient respectés les droits des électeurs qui l'ont élu. Le Tribunal Administratif demande en outre au président Santos de ne pas signer le décret d'application de la décision du procureur jusqu'à la décision sur le fond. Celle-ci pourrait être prononcée dans une dizaine de jours, en principe. Dans l'intervalle, la Commission interaméricaine des droits de l'Homme pourrait elle aussi se prononcer sur la plainte déposée par Petro pour non respect des droits des citoyens...

Troisième round : le Tribunal Administratif se prononce sur le fond et décide de suspendre la sanction contre le maire, en réponse à plusieurs recours présentés par des citoyens. Il incrimine la décision du ministère public de se substituer au contrôle politique des élus par les électeurs eux-mêmes. Il soutient que les droits politiques sont supérieurs aux décisions disciplinaires, argument défendu par Petro, et qu'une autorité administrative ne peut destituer un élu. Il ouvre ainsi la voie à la réalisation, le 2 mars, du référendum d'initiative populaire sur la révocation du mandat du maire, ce que celui-ci souhaite, convaincu qu'il va gagner. Toutefois, le Tribunal administratif, tout en reconnaissant au procureur général la faculté de destituer des fonctionnaires publics, décrète aussi que les effets juridiques de la décision disciplinaire sont suspendus jusqu'à ce que la juridiction contentieuse administrative – le Conseil d'Etat – se soit prononcée sur la légalité de la décision. Petro gagne ainsi au moins quatre mois de répit.

Rebondissement possible : si le Conseil d'Etat décidait d'entériner la décision de révocation, le procureur n'aurait tout de même pas tout à fait gagné sa bataille contre la gauche, car selon la Constitution du pays, si un poste électif est vacant dix-huit mois avant la date normale des élections, il n'est pas organisé

d'élections anticipées, et le parti ayant élu le maire doit envoyer au président de la République une liste de trois noms parmi lesquels il choisit un remplaçant pour l'intérim jusqu'aux élections suivantes...

Le feuillet continue donc.

Sources : *El País Internacional, BBC Mundo, Página 12*

## PROBLÈMES DE LA PRODUCTION CHARBONNIÈRE

Début janvier, le gouvernement colombien a ordonné la suspension de l'exportation de charbon par la société multinationale étasunienne Drummond pour des raisons de protection de l'environnement. La ministre de l'Ecologie et du Développement durable a annoncé que cette mesure serait maintenue jusqu'à ce que la Drummond, second exportateur de charbon de Colombie et quatrième entreprise mondiale du secteur, mette en œuvre un système de chargement direct pour éviter l'aggravation de la pollution de la baie de Santa Marta, d'où elle opère ses chargements. La ministre a déclaré « *nous avons conscience que c'est une décision coûteuse pour notre pays, mais ce qui est en danger, outre la dimension écologique et sociale, c'est la crédibilité des institutions et des autorités colombiennes. La loi est la même pour tous. Et l'obligation du gouvernement est de la faire respecter.* »

En effet, les industries extractives représentent près de 20 % des exportations colombiennes, et dans l'esprit du président Santos, elles sont une des « locomotives du développement économique du pays ». Bien que le secteur ait connu une forte croissance au cours des dix dernières années, celle-ci s'est ralentie. Les exportations d'or, de charbon, de nickel et d'autres minerais ont perdu de leur valeur : 24,2 % du total des exportations en 2011, elles ne représentaient plus que 18,8 % en 2013. Deux raisons fondamentales à cela : le redimensionnement des plans d'investissements des grandes entreprises minières, et surtout la chute des prix internationaux des principaux minerais. Troisième raison, plus certainement à l'origine de la décision ministérielle : la résistance croissante des populations locales aux mega-projets miniers, qui se mobilisent en s'appuyant sur les conditions légales d'obtention des licences environnementales et sur le règlement des consultations préalables des populations concernées. Les débats dans la population portent sur de nombreux sujets, y compris les questions fiscales, de redistribution des richesses créées par

l'activité minière, mais aussi son impact sur les communautés locales. C'est surtout sur cet aspect que les préoccupations sont les plus vives et sont aujourd'hui partagées par un nombre croissant de Colombiens. Le ministre des Mines et de l'Energie a eu beau déclarer : « *nous penchons pour le développement de l'activité minière parce qu'elle contribue à la croissance, au développement et à la création d'emplois et de revenus, mais pas à n'importe quel prix... La soutenabilité écologique doit passer avant tout* », beaucoup pensent que cette proclamation vertueuse pourrait voir ses termes s'inverser après les élections présidentielles de mai prochain.

Source : *BBC Mundo*

## LA SITUATION PRÉOCCUPANTE DES POPULATIONS INDIGÈNES

La situation des populations indigènes est particulièrement inquiétante dans plusieurs régions du pays : le Chocó (limitrophe du Panama), la Guajira (péninsule limitrophe du Venezuela) et dans les régions de l'Orénoque et de l'Amazonie.

D'une part, les protagonistes du conflit armé et du trafic de drogue tendent à les expulser de leurs territoires naturels. Résultat de ces déplacements forcés : aujourd'hui, 28 % des indigènes du pays vivent dans des villes ou a minima dans des chefs-lieux, loin de leurs territoires, dans des conditions d'extrême précarité. D'autre part, la pauvreté endémique de ces territoires, faute d'investissements et de budgets dédiés de l'État, entraîne des situations humanitaires critiques, en particulier au Chocó, où enfants et adultes continuent de mourir de dénutrition chronique.

Les territoires indigènes, théoriquement protégés par la loi, sont des territoires riches en ressources naturelles, minerais en particulier, et sont donc très convoités. A cet égard, les experts gouvernementaux estiment que, pour lutter contre la pauvreté dans ces territoires, « *un des moyens est de bien faire les consultations préalables permettant de garantir leurs droits, en particulier leur participation juste et équitable au développement* ».

Quant à la participation des populations indigènes aux dialogues de paix, elle est prévue, comme la participation de la société civile en général, pour la troisième phase du processus, à une date indéterminée.

Source : *El Tiempo*

## CUBA / BRÉSIL

### LE PORT DE MARIEL, UN INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE

A l'occasion du sommet de la Celac, la présidente brésilienne Dilma Rousseff et Raúl Castro ont inauguré la première tranche des travaux d'agrandissement du port de Mariel, à l'ouest de La Havane.

Le Brésil a signé avec Cuba un accord sur l'investissement de plus d'un milliard de dollars dans la construction de quais, d'infrastructures portuaires, et en particulier un terminal de conteneurs. La société brésilienne Odebrecht est le principal acteur de ce chantier pour lequel elle a reçu un prêt de 682 millions de dollars de la Banque nationale de développement économique et social (BNDES), banque publique brésilienne. La construction du terminal de conteneurs est engagée avec une entreprise cubaine.

Le très grand port en construction aura la capacité d'accueillir des navires marchands de la génération « post-panamax » – c'est-à-dire les portes conteneurs géants adaptés aux nouvelles écluses du canal de Panama –, et de gérer jusqu'à un million de conteneurs par an. Il s'inscrit dans la Zone spéciale de développement de Mariel, la première zone franche de ce type de Cuba, qui devrait héberger des industries de haute technologie, des activités logistiques, commerciales et des services, y compris un terminal pétrolier.

Pour Cuba, le nouveau port de Mariel permettra au pays de se réinsérer sur les routes du commerce régional et de relancer son commerce extérieur en lien avec le développement des productions de la Zone spéciale de développement.

Pour le Brésil, cet investissement a une valeur stratégique double. D'une part, le Brésil analyse que la fin de l'embargo économique contre Cuba est proche, ce qui fera du port de Mariel la tête de pont du développement du commerce des entreprises brésiliennes avec l'Amérique centrale. En outre, selon une information divulguée par Odebrecht et reprise par le gouvernement brésilien, si l'investissement est élevé, le retour est important. Il a permis la création au Brésil de 153 000 emplois directs et indirects dans la fabrication d'équipements nécessaires à la construction, et 400 entreprises brésiliennes en ont profité.

Source : *El País Internacional, La Jornada*

## CUBA / UNION EUROPÉENNE

### FIN PROCHAINE DE LA « POSITION COMMUNE »

L'Union européenne se prépare à opérer un tournant dans sa politique à l'égard de Cuba et à mettre un terme à la « position commune », soit le « blocus institutionnel » décidé en 1996 à l'instigation de l'Espagne, sous le gouvernement Aznar. Devant l'échec de cette politique, conditionnant toutes relations avec Cuba à des avancées dans le domaine de la défense des droits humains et des libertés, les vingt-huit Etats membres ont fini par se mettre d'accord, après trois années de discussions, sur une reprise du dialogue avec le gouvernement cubain en vue de la négociation d'un accord politique et de coopération bilatéral d'ici 2015. La « position commune » interdit aux institutions communautaires tout type de dialogue bilatéral, mais les Etats l'a transgressent et signent des accords avec le gouvernement cubain. Aussi, la Communauté européenne est-elle très intéressée par l'ouverture de négociations, d'autant plus qu'elle « constate des changements positifs ces dernières années, et surtout ces derniers mois », et qu'elle craint de se trouver dans une position désavantageuse si l'embargo américain est levé et si le régime cubain s'oriente vers une démocratisation de son modèle.

À l'heure actuelle, la présence économique de l'Union européenne est assez faible, même si elle est le premier investisseur étranger à Cuba et son deuxième partenaire commercial après le Venezuela – jusqu'en 2013, le Brésil dépassant le Venezuela à partir de cette date. Les exportations européennes à Cuba se montent à 2 milliards d'euros, mais les importations cubaines en Europe sont plus faibles, seulement 700 millions annuels. Près de la moitié des touristes qui visitent Cuba proviennent des pays de l'Europe communautaire. Jusqu'à la fin de l'année 2013, Cuba bénéficiait du système de préférences généralisées européen pour l'importation de certains de ses produits dans l'UE, mais celle-ci ayant révisé son système, Cuba n'est plus éligible à cet avantage.

Le dégel des relations est peut-être pour demain.

Source : *El País Internacional*


**MEXIQUE**
**GUERRE ENTRE TEMPLIERS  
ET AUTO-DÉFENSES AU MICHOCÁN**

Le cartel de la drogue dit des Templiers, lié au cartel de Sinaloa, a dominé depuis 2011 une bonne partie de l'Etat du sud ouest du Michoacán (ouest du Mexique), où ils ont semé la terreur dans les villes et villages de la zone baptisée Tierra Caliente, chez les petits commerçants et les paysans dont ils régentaient ou empêchaient l'activité, mais aussi menaçaient des entreprises multinationales de représailles si elles alimentaient ces villages.

La Tierra Caliente est une zone agricole de production d'avocats, mais où il y a aussi des mines et surtout, le troisième port du Mexique, Lázaro Cárdenas.

Ces derniers mois, les Templiers sont entrés en guerre contre une autre bande de narcotrafiquants, Nueva Generación, issue du Cartel de Jalisco Etattat, limitrophe du Michoacán au Nord. Selon le gouvernement fédéral, cette dernière bande a essayé de s'emparer des routes de production et trafic des drogues synthétiques du Michoacán, suscitant de violentes batailles rangées dans les principales villes de l'Etat. En réponse, les Templiers ont encore resserré leur contrôle de leurs zones d'opération qu'ils ont littéralement mis en état de siège. Pendant ce temps là, le gouverneur du Michoacán niait le problème, affirmant qu'il concernait un territoire très limité et que l'insécurité n'affectait pas l'économie locale.

Les paysans, les petits commerçants, excédés par la pratique de l'extorsion, le vol de terres, l'abattage de bois, les assassinats et les menaces permanentes préférées par les Templiers, ont donc constitué depuis un an des milices d'autodéfense pour s'en protéger. Ces milices regrouperaient environ 1 500 hommes armés de gros calibres, fusils AK 47 et même mitrailleuses M60. Ils ont commencé à reprendre un à un les villages soumis par les Templiers, dans un mouvement de tenaille, avec, semble-t-il, la complicité plus ou moins active de l'armée et de la police fédérales. C'est ainsi qu'en novembre dernier, la marine nationale a occupé le port de Lázaro Cárdenas, crucial pour les Templiers qui exportaient des minerais, mais surtout réceptionnaient les précurseurs chimiques nécessaires à la production d'amphétamines.

Mi-janvier, le gouvernement fédéral a fini par envoyer l'armée dans la zone, après la prise de contrôle de villes et villages par les auto-défenses, mais, au lieu de poursuivre les Templiers, elle a tenté de procéder au désarmement des auto-défenses, ce qui a entraîné un grave incident au cours duquel deux personnes ont trouvé la mort, suscitant de violentes réactions de la population et de l'Eglise. Aux déclarations de l'évêque catholique local accusant le gouvernement fédéral de manque de volonté politique pour désarmer les Templiers et, plus généralement, lutter contre l'insécurité liée au trafic de drogue, le ministre de l'Intérieur répondait alors qu'il appartient à l'Etat de régler ces problèmes et qu'il ne pouvait permettre à des civils d'être armés.

Cela étant, coup de théâtre le 27 janvier : les dirigeants des milices d'autodéfense ont signé un accord avec les autorités locales et nationales légalisant les milices. Selon un communiqué du ministère de l'Intérieur, cet accord a pour but « *d'intégrer ces groupes à la normalité institutionnelle* » et de « *reconstruire la tranquillité et rétablir l'ordre public* ». Toujours d'après ce texte, « *ces corps seront temporaires et sous le commandement des autorités* », ouvrant ainsi la possibilité que les auto-défenses soient intégrées aux polices municipales. L'accord prévoit aussi que les dirigeants des auto-défenses présentent une liste de leurs membres et que leurs armes soient enregistrées auprès du ministère de la Défense nationale, volontairement bien sûr...

Si les milices d'auto-défense ont semblé jouir du soutien d'une partie de la population qui les voient comme une réponse logique et adaptée aux violences des cartels, des critiques se sont élevées pour dire que l'Etat cédait ainsi une de ses principales attributions – l'usage de la force pour combattre la délinquance – et qu'il y avait un risque de dérapage, que les auto-défenses se transforment en un monstre incontrôlable, à l'instar des groupes paramilitaires qui ont sévi dans plusieurs pays latino-américains, Colombie, Guatemala, Pérou. En outre, la légalisation ne change en rien le problème de fond : le trafic de drogue. Les milices d'autodéfense ont certes été efficaces pour la défense du territoire dans une situation d'urgence, mais autre chose est que l'Etat se laisse remplacer pour des tâches de police sans aucune garantie pour l'avenir, en légitimant la possession d'armes de guerre par des civils. Par ailleurs, le traitement particulier accordé aux auto-défenses du Michoacán pose un pro-

blème par rapport à la dizaine d'autres Etats du pays où existent des auto-défenses communautaires qui sont le plus souvent l'objet de l'hostilité de l'armée. Le gouvernement mexicain vient de leur envoyer le message que la loi n'est pas la même pour tous.

Sources : BBC Mundo, El País Internacional, La Jornada, Proceso

## MEXIQUE / ALENA

### 20 ANS DE LIBRE-ÉCHANGE, UN BILAN

L'Accord de libre-échange nord-américain (Alena), entré en vigueur il y a vingt ans, le 1er janvier 1994, a ouvert les frontières au commerce entre le Mexique, les Etats-Unis et le Canada. Le même jour l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN) prenait les armes au Chiapas, rappelant que le Mexique, tout en rejoignant un bloc puissant, restait un pays en voie de développement.

Depuis cette date, l'Alena est au centre de controverses sur les méfaits et bienfaits de l'ouverture commerciale, et surtout sur l'objectif proclamé de l'intégration de servir de moteur au développement et à la croissance. Première note négative : l'économie mexicaine a enregistré un des taux de croissance les plus faibles de toute l'Amérique latine, et la proportion de Mexicains vivant dans la pauvreté est restée la même qu'il y a vingt ans, soit 52 % de la population.

Une chose est certaine, l'Alena a contribué à modifier en profondeur l'économie mexicaine. L'industrie automobile est une des principales gagnantes : jusqu'en 1993 le pays comptait treize usines de fabrication, il y a aujourd'hui trentes usines de montage, d'autres sont dans les cartons, plaçant le Mexique au cinquième rang mondial des pays assembleurs. Et les exportations de véhicules ont augmenté au rythme de 10,6 % par an en moyenne. La localisation de cette industrie a changé aussi la géographie industrielle du pays : elle ne se limite plus à la frange frontalière des Etats-Unis, elle irrigue aujourd'hui les Etats du centre. En revanche, l'industrie du jouet qui était très vivante avant 1993, s'est effondrée en deux années, remplacée par les importations de jouets chinois bon marché. Depuis, une légère reprise se manifeste, mais l'essentiel de cette production est contrôlée par deux sociétés d'origine étasunienne.

L'agriculture a été particulièrement touchée par la concentration et l'intégration régionales de la production et des marchés, en faveur de quelques entreprises transnationales. D'abord, le gouvernement mexicain a éliminé les entreprises de régulation étatiques de l'agriculture et de l'élevage, un vide que les filiales de firmes transnationales étasuniennes ont aussitôt occupé, en se liant par des fusions ou des achats de paquets d'actions des entreprises mexicaines les plus fortes du secteur. Désormais sans régulation de l'Etat et sans protection, les petits producteurs et paysans ont rapidement succombé face à la concurrence des exportations qui ont inondé le marché intérieur. Le maïs, production essentielle pour le Mexique, en volume de production, superficies semées, nombre de producteurs, mais aussi comme aliment de base de la population, avait été au centre des négociations de l'Alena. Le maïs mexicain, jugé non compétitif face au maïs des Etats-Unis et du Canada, la disparition de la petite production paysanne a donc été prévue, alors qu'elle était à l'origine de la moitié de la production nationale, et que la moitié de celle-ci était destinée à l'autoconsommation. Le gouvernement mexicain a signé la libéralisation du maïs après avoir négocié un délai de 15 ans pour s'adapter à la protection de quotas d'importations réduits et des taxes à l'importation élevées. Deux ans plus tard, le gouvernement mexicain a éliminé les protections du traité, organisant le dumping contre ses propres producteurs et favorisant, d'une part, les entreprises transnationales dont Cargill, Arancia, Maseca, Minsa qui, aujourd'hui, contrôlent le marché mexicain du maïs, mais aussi les éleveurs de bovins, porcins et de volaille qui, intégrés au marché américain, importent du maïs jaune produit à bas prix aux Etats-Unis pour fabriquer des aliments pour animaux, et ainsi être compétitifs sur le marché de la viande.

L'Alena est donc à l'origine de l'abandon d'une partie de l'agriculture mexicaine avec, pour conséquence, une perte soutenue de souveraineté alimentaire, la destruction du tissu social des communautés rurales et, partant, l'accélération de l'émigration de ces populations vers les Etats-Unis où, travailleurs clandestins, ils sont cantonnés dans des emplois précaires à bas salaires, sans droits syndicaux.

Autre dimension des effets de l'Alena : la main-d'œuvre mexicaine – qualifiée de « *compétitive, manière élégante de dire bon marché* » selon la Banque mexicaine du commerce extérieur –, a vu son coût relatif baisser, par rapport à la concurrence chinoise



par exemple. En vingt années d'existence de l'Alena, la contention des salaires est allée de pair avec une flexibilisation systématique des relations de travail, du contrat de travail aux conventions collectives, facilitée par l'affaiblissement du secteur public et nationalisé, et du mouvement syndical « officiel ».

Vingt ans plus tard, le constat mexicain est à peu près généralisé : l'Alena ne fonctionne pas, ni en terme de développement ni de croissance.

Pour ce vingtième anniversaire de l'Alena, des manifestations de protestation ont été organisées des deux côtés de la frontière avec les Etats Unis, en présence d'organisations syndicales des trois pays, mais aussi d'organisations paysannes mexicaines, – l'Alena ayant réussi à rapprocher les organisations sociales et environnementales des trois pays, créant des liens de solidarité inusités auparavant.

La mobilisation des organisations sociales a pour cause le projet des gouvernements des trois pays d'ouvrir une nouvelle négociation pour élargir l'accord à d'autres secteurs, dont le secteur énergétique depuis que la Constitution mexicaine a été réformée, pour ouvrir le secteur aux capitaux privés et étrangers. Les Etats-Unis souhaitent aussi que la communication, et singulièrement Internet, soit soumise à une réglementation commune. Ces sujets stratégiques et déterminants pour l'avenir sont à l'ordre du jour des débats du sommet entre les trois pays en février.

Sources : BBC Mundo, La Jornada, El País Internacional, Proceso

## NICARAGUA

### CANNE À SUCRE MORTELLE

Le Nicaragua et les autres pays d'Amérique centrale sont confrontés à la maladie des champs de canne à sucre : une épidémie mortelle d'insuffisance rénale chronique. Selon les statistiques de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), l'épidémie a fait plus de 16 000 morts entre 2005 et 2009 parmi les populations des zones productrices de canne à sucre d'Amérique centrale. Au seul Nicaragua, selon l'OPS, 3 442 hommes sont morts sur la même période, sans que les autorités cherchent à faire quoi que ce soit

pour faire face à l'importance de la mortalité.

Les représentants des ministères de la Santé d'Amérique centrale – moins ceux du Nicaragua, pays pourtant le plus touché – viennent de se réunir à San Salvador où ils ont convenu de faire face ensemble à cette épidémie qui décime la population masculine des régions de la côte Pacifique. Ils ont déclaré l'insuffisance rénale chronique priorité de santé publique, et se sont engagés à développer une stratégie conjointe pour combattre la maladie.

C'est une maladie de pauvres, travaillant dans les champs et ayant de très mauvaises conditions de vie. D'après le travail de recherche de l'École de santé publique de Boston sur cette maladie, il semble que les conditions de travail – exposition à de fortes chaleurs et à l'usage de produits agro-toxiques – seraient à l'origine de la maladie. L'association de ces deux facteurs n'a pas encore été démontrée mais est considérée comme tout à fait plausible.

Les salariés et ex-salariés d'une plantation sucrière fabriquant un rhum célèbre, particulièrement touchés par la maladie, ont commencé à revendiquer de leur employeur une indemnisation de tous ceux touchés. Mi-janvier, alors qu'ils manifestaient pacifiquement, la police a tiré et a fait un mort.

Source : El País Internacional

## PANAMA

### LES ENJEUX DE L'ÉLARGISSEMENT DU CANAL

Le projet d'élargissement du canal de Panama, destiné à doubler sa capacité et augmenter le trafic grâce à un double jeu d'écluses supplémentaires, est entré dans la phase de construction en 2007. Prévu pour être inauguré en 2014, année du centenaire du canal, il devrait finalement être achevé en 2015, permettant le passage de navires de gros tonnage transportant jusqu'à 12 000 conteneurs (les « post-Panamax »), soit plus du double de la charge actuellement autorisée. Les travaux ont été confiés au consortium d'entreprises GUPC (Grupo Unidos Por el Canal), dominé par deux sociétés à parts égales (48 %), l'italienne Impregilo et l'espagnole Sacyr.

En décembre 2013, s'est ouvert un contentieux entre l'Autorité du canal de Panama (ACP), donneur d'ordre, et le GUPC, – ce dernier exigeant le paiement d'un surcout de 1,6 milliards de dollars (pour un coût total estimé à 5 milliards de dollars) – liés à des problèmes géologiques. Dans l'immédiat, le consortium exigeait le versement d'un milliard de dollars d'avance pour poursuivre les travaux, faute de quoi, au 20 janvier, les travaux seraient arrêtés.

Le conflit s'est encore envenimé en janvier, avec l'intervention directe du gouvernement espagnol soutenant l'entreprise Sacyr, mais les négociations se sont poursuivies malgré le maintien des menaces de paralysie des travaux. L'ACP a accepté de verser 36,8 millions d'euros pour payer les salaires des ouvriers et pour faire face aux obligations à l'égard des fournisseurs, en particulier ceux des portes des nouvelles écluses. En échange, ACP demandait à GUPC de poursuivre les travaux sans plus tarder.

Cette crise a de nouveau retardé la date de livraison prévue du chantier : l'inauguration, déjà repoussée à mi-2015 en raison de précédents contretemps, n'aurait lieu qu'en décembre de l'année prochaine.

Ces retards successifs suscitent de sérieuses inquiétudes dans toute la région, et surtout à Miami, car des milliards de dollars ont été investis dans la perspective de l'élargissement. Le port de Miami a investi pour pouvoir recevoir ainsi les post-Panamax 220 millions de dollars pour le dragage de la baie, et 1 milliard pour construire un tunnel reliant le port au réseau d'auto-roues urbaines. La capacité de transport des post-Panamax, presque trois fois plus que les Panamax antérieurs, implique la concentration du trafic maritime dans un nombre plus réduit de ports mais plus grands et plus profonds. De la même manière que dans le transport aérien de passagers, on prévoit que le trafic des post-Panamax se concentrera dans de grands centres de transbordement. De là, la course dans les Caraïbes à la candidature au titre de « hub » dans la suite du canal élargi : il n'y pas qu'à Miami où les ports sont agrandis, modernisés, et particulièrement les terminaux de conteneurs. C'est le cas en Colombie, aux Bahamas, au Costa Rica, en Jamaïque, au Salvador, en République Dominicaine et même à Cuba. Du côté des Etats-Unis, les grands ports de la côte ouest, Baltimore, Charleston, Jacksonville et Savannah sont en lice. Selon l'Association des autorités portuaires des Etats-Unis, 46 milliards de dollars devraient être

investis en infrastructure portuaire entre différents partenariats publics et privés. Dans ces conditions, on peut comprendre les inquiétudes manifestées par les investisseurs américains vis à vis des exigences de Sacyr et GUPC, et les risques de retards supplémentaires.

Du côté panaméen, le canal – par où transite environ 5 % du commerce maritime mondial – rapporte un milliard de dollars par an à l'Etat, soit 10 % du total de ses recettes fiscales. Après la mise en service, les autorités tablent sur des revenus en hausse de 200 millions de dollars la première année, 400 la deuxième et 2 milliards la troisième.

Sources : *El País Internacional, BBC Mundo, La Jornada, La República, Le Moniteur.fr*

## PÉROU

### FIN DES POURSUITES SUR LA STÉRILISATION FORCÉE SOUS FUJIMORI

Le ministère public a décidé de classer définitivement le dossier des stérilisations forcées sous l'ère Fujimori, après avoir exclu la responsabilité de Fujimori, ainsi que des ministres et vice-ministres de la Santé, mais après avoir mis en examen cinq travailleurs de la santé impliqués dans le décès d'une des femmes concernées. Selon le ministère public, il n'a pas été prouvé que la stérilisation forcée « ait été une politique systématique » et que Fujimori ait eu connaissance des faits. Le ministère public a cependant reconnu que sous le gouvernement d'Alberto Fujimori (1990-2000), le ministère de la Santé a stérilisé au moins 272 000 femmes et, dans plus de 2 000 cas, sans leur consentement ou en l'obtenant par tromperie, pression ou subornation. Ce soi-disant « Programme national de santé reproductive et de planning familial » avait pour finalité le contrôle de la natalité, mais dans les faits, fondamentalement, les cibles furent les jeunes femmes des diverses ethnies indigènes, mais aussi, dans une proportion moindre, des femmes des quartiers les plus pauvres de Lima et des zones agricoles des provinces proches de la capitale.

Les premières plaintes devant le ministère public, déposées entre 1998 et 2001, ont été classées en 2009, puis les dossiers ont été réouverts en 2012 pour satisfaire aux conditions d'un accord entre la Cour interaméricaine des droits de l'Homme et l'Etat péruvien.

A Lima et dans la plupart des grandes villes du pays, ont eu lieu de fortes manifestations de protestation à l'initiative des organisations de droits de l'Homme, contre « *l'impunité criminelle* » dont bénéficient les méthodes employées « *illégales et violentes* », et contre la célérité avec laquelle Fujimori a été exonéré de toute responsabilité.

Sources : *El País Internacional, La República*

### PERMISSION DE TUER LÉGALISÉE POUR LA POLICE

Une loi votée à l'initiative des parlementaires de l'opposition fujimoriste, mais avec l'appui de la majorité gouvernementale, promulguée aussitôt par le président Humala, exempte de toute responsabilité pénale les policiers et militaires pour les lésions ou décès provoqués dans l'exercice de leurs fonctions. Les organisations de défense des droits de l'Homme et de nombreux juristes ont qualifié cette loi de « permission de tuer ».

Elles font remarquer qu'au cours des deux années et demi du gouvernement Humala, trente personnes sont mortes du fait de la répression policière et militaire au cours de manifestations de protestation sociale. La justice a ouvert des enquêtes sur ces cas, mais aucune condamnation n'a encore été prononcée. Il est à craindre qu'avec la nouvelle loi, le nombre de mort augmente et que l'impunité soit institutionnalisée. Les cent trente policiers et militaires accusés d'avoir provoqué des blessures ou causé la mort de manifestants lors de mobilisations sociales, pourraient faire usage de la nouvelle loi pour que soient closes les instructions en cours et se retrouver exemptés de toute responsabilité.

La loi élimine la référence à « *l'usage des armes conformément au règlement* » et, de ce fait, les policiers et militaires sont désormais libres de tirer sans respecter les protocoles sur l'usage réglementaire de leurs armes. La Coordination nationale des droits de l'Homme estime qu'il est « *insolite d'accorder plus de permissivité à l'usage indiscriminé de la force par la police et les forces armées. Avec cette norme, le gouvernement en vient à faire de l'usage excessif de la force pour contrôler les conflits sociaux, une politique d'Etat* ».

Source : *Página 12*

## URUGUAY

### LE PROJET MINIER DE LA DISCORDE

Un énorme projet de mine à ciel ouvert d'une compagnie indienne divise l'Uruguay.

Le projet Aratiri, de la société transnationale indo-anglo-suisse Zamin Ferrous, basée à Londres, suppose un investissement industriel de 2,5 milliards de dollars (1,7 milliard d'euros), soit le plus gros de l'histoire de l'Uruguay, équivalent à plus de 6 % de son Produit intérieur brut (PIB). Le projet est censé créer 1 500 emplois directs et rapporter à l'Uruguay 500 millions de dollars par an (348 millions d'euros), soit environ 1,5 % du PIB, grâce à l'extraction et l'exportation de fer à raison de 18 millions de tonnes par an.

Le gouvernement semble y avoir vu une source de richesse providentielle pour un pays vivant essentiellement de l'élevage et de ses activités bancaires, un tremplin pour sa stratégie de développement.

La société Zamin-Aritiri a été autorisée à prospecter en 2011 pour deux ans sur 120 000 hectares autour d'un village d'éleveurs du centre-est du pays, à la recherche de fer.

Les éleveurs et les écologistes ont été les premiers à s'opposer au projet. Selon eux, il va obliger 2 500 personnes à partir et provoquer des dégâts irréversibles sur le milieu naturel.

Le sous-sol appartenant à l'Etat, le gouvernement avait demandé aux agriculteurs de laisser la compagnie prospecter sur leurs terres, contre quelques compensations financières. Mais pour passer à la phase d'exploitation et signer le contrat avec la société Zamin, il a fallu modifier le code minier en vigueur. Le nouveau code déclare d'utilité publique les exploitations minières de grande portée, c'est-à-dire « *occupant une superficie supérieure à 400 hectares ou faisant l'objet d'un investissement supérieur à 100 millions de dollars* », à condition qu'elles « *respectent les règles et offrent des garanties rigoureuses de gestion de l'environnement pendant tout le processus d'exploitation, y compris à la fermeture et après la fermeture de celles-ci* ». Ensuite, est créé un « *Fonds souverain intergénérationnel d'investissement* » qui recevra 70 % des revenus obtenus par l'Etat pour le développement de l'activité minière, destiné à l'éducation et aux infrastructures, « *de manière à garantir équitablement les droits des gé-*

*néralions futures* ». La nouvelle loi prévoit que les entreprises minières devront payer des impôts à 60 %, l'impôt sur le revenu des activités économiques étant modifié à cet effet. Le code version 2013 a été voté uniquement par les partis du gouvernement, dont les parlementaires ont défendu « *la valeur ajoutée et le développement technologique* » que peut apporter l'industrie extractive.

Le projet Aratiri comprend l'installation d'une mine à ciel ouvert de 4 000 hectares, une zone de plusieurs milliers d'hectares l'environnant, un pipe-line pour le transport du minerai jusqu'à la mer – à 200 kilomètres du lieu d'extraction –, et la construction d'un port spécialisé. Les investissements nécessaires sont calculés à hauteur de 2 milliards de dollars, pour une valeur utile de l'exploitation de 20 ans.

Le gouvernement semble vouloir accélérer l'ouverture de la mine, même avant d'avoir obtenu le permis environnemental, obligatoire pour ce type d'exploitation. Les opposants au projet fondent leur campagne contre la mine sur l'absence du permis environnemental. Réunis dans le Mouvement pour un plébiscite national et Uruguay libre de toute extraction minière et métallique à ciel ouvert, ils mettent en cause la constitutionnalité du nouveau code minier, et ont commencé à recueillir des signatures – il en faut 260 000 d'ici fin avril – pour obtenir la réalisation d'un référendum d'initiative populaire pour interdire l'extraction minière à ciel ouvert. Ce faisant, ils s'appuient sur l'expérience du Costa Rica, où l'interdiction de l'extraction minière à ciel ouvert a été adoptée par référendum d'initiative populaire, et dont le gouvernement se trouve confronté à un recours en indemnisation pour préjudice d'une entreprise canadienne après l'annulation d'un projet de ce type.

Sources : *La República, El Popular, La Jornada*

## URUGUAY / CHINE / BRÉSIL

### LA CONSTRUCTION DU CHEMIN DE FER ET DU PORT EN EAUX PROFONDES

L'Uruguay, qui dispose d'une très faible capacité de financement autonome, a choisi la voie de partenariats avec des investisseurs étrangers pour des grands travaux d'infrastructure indispensables au développement du pays. Les partenaires sont chinois pour le

chemin de fer, et brésiliens pour le port en eaux profondes de Rocha. Dans le cas du chemin de fer, il s'agit d'un partenariat public-privé en conformité avec la loi uruguayenne. L'accord de coopération signé entre les deux gouvernements prévoit en effet que c'est une entreprise privée chinoise, désignée par le gouvernement chinois, qui installera en Uruguay, courant 2014, une grande usine pour fabriquer les dormants, les voies ferrées et le matériel roulant. Pour le port en eaux profondes, l'Uruguay bénéficiera du financement à 80 % de son installation sur le Fonds de convergence structurelle du Mercosur, instrument créé en 2006 pour financer les projets des plus petites économies de l'intégration régionale, Paraguay et Uruguay. Dans le cas précis, le Brésil financera à hauteur de 500 millions de dollars.

Source : *La República*

## VENEZUELA

### L'ÉCONOMIE DANS LA TOURMENTE

L'économie vénézuélienne souffre d'une inflation parmi les plus élevées du monde : 56,2 % en 2013, malgré un contrôle des prix. Dans le même temps, les pénuries de produits de base continuent, malgré la régulation étatique du marché ; et, en outre, le marché noir du dollar persiste, induisant des distorsions de l'économie.

L'inflation a toujours été élevée et les liquidités monétaires abondantes – en partie parce que le pays vit sur une économie de rente – grâce aux revenus du pétrole, mais ceux-ci ne suffisant pas à financer la dépense publique, la Banque centrale crée de la monnaie en quantité. Malgré les augmentations constantes du salaire minimum, celui-ci ne suffit pas face aux augmentations des prix, et l'érosion monétaire est telle, quotidienne, qu'économiser est impossible pour la majorité, pas rentable pour les couches moyennes et moyennes supérieures.

Les pénuries tiennent à l'insuffisance de la production nationale pour satisfaire les besoins fondamentaux. La dépendance des importations stimule le marché noir du dollar et l'accaparement de marchandises. Les commerçants qui, pour pouvoir importer, achètent des dollars au marché noir, fixent des prix de vente élevés pour s'assurer des bénéfices conséquents.

Face à la spirale inflationniste et aux pénuries, le gouvernement a décidé par décrets lois de réguler les prix et les profits « *pour juguler l'inflation* ». Il a aussi signé des accords avec des entreprises privées qui s'engagent à alimenter leurs stocks et offrir des produits à la vente. Par ailleurs, le flottement du taux de change du dollar entre taux touristique et taux à l'achat de devises pour les importations, permet de fait une dévaluation de la monnaie nationale, le bolivar.

Ces premières mesures sur les prix et les profits ont produit une décélération de l'inflation en novembre et décembre 2013, mais de nombreux commentateurs s'accordent pour dire que le gouvernement devrait (devra ?) prendre des mesures plus radicales pour mettre un terme définitif à l'inflation, aux pénuries et en finir avec le marché noir. Parmi ces mesures, il y a l'augmentation du prix de l'essence, vendue en-dessous de son prix de revient, suscitant des pertes très conséquentes pour les finances publiques.

La situation chaotique de l'économie vénézuélienne a d'abord des conséquences intérieures – le pain ainsi que les pâtes sont rationnés par pénurie de farine –, mais aussi pour les entreprises étrangères installées dans le pays, car les organismes chargés des changes ne sont pas en mesure de leur garantir l'échange des bolivars en dollars, limitant ainsi leurs capacités d'approvisionnement en intrants. Les compagnies aériennes opérant dans le pays en font déjà les frais, les obligeant à cesser d'émettre des billets. Enfin, si les besoins en dollars du pays venaient à être trop pressants, les accords de troc de pétrole contre des services pourraient finir par être remis en cause ou restreints. Ce qui constitue une menace potentielle pour Cuba et une bonne partie des Caraïbes.

Sources : BBC Mundo, El País Internacional

## UNITÉ NATIONALE CONTRE LA VIOLENCE

Quelques jours après l'assassinat crapuleux d'une ancienne Miss Univers, qui a soulevé une intense émotion dans le pays, le président Nicolás Maduro a proposé à une commission d'une centaine de personnes, favorables ou opposées au gouvernement, gouverneurs et maires des municipalités où sont commis 80 % des faits de violence, un plan de pacification pour affronter les hauts indices de criminalité. Enrique Capriles, gouverneur de l'Etat de Miranda et chef de file de l'opposition, y a participé après avoir proposé la veille à

N. Maduro de laisser de côté leurs différences politiques et de s'unir pour gagner la bataille contre la violence.

En effet, les chiffres de l'insécurité ont été multipliés par quatre au cours des dernières années, et le taux d'assassinats se situe entre 39 pour cent mille (chiffres gouvernementaux) et 79 pour cent mille (chiffres des ONG).

Pour sa part, N. Maduro a insisté sur la nécessité de progresser dans la récupération des armes en circulation, la diminution de la surpopulation des prisons du pays, ainsi que sur l'attention à prêter aux victimes. Pour améliorer le travail des forces de sécurité, il a plaidé pour la coordination, l'homologation et la centralisation des polices nationale, régionales et municipales. Par ailleurs, il a appelé les Vénézuéliens à s'engager dans le Mouvement pour la paix et la vie, relevant que l'éducation était une garantie de dépassement de la violence.

Deux semaines plus tard, le gouvernement a demandé aux chaînes de télévision publiques et privées, hertziennes et câblées, de limiter la diffusion de feuilletons et programmes au contenu agressif et de proposer d'autres types de contenus, pour participer au combat contre l'insécurité et « *construire une culture de paix* ». Dans une intervention devant l'Assemblée nationale, le président avait durement critiqué les chaînes de télévision qui « *passent leur temps à transmettre des anti-valeurs de mort, de culte à la drogue, aux armes, à la violence, à la trahison et à tout ce qu'il peut y avoir de mauvais chez l'être humain* ». Déjà, en 2009, Hugo Chávez avait fait interdire la fabrication, l'importation et la distribution de jeux vidéo et jouets belliqueux en les accusant d'inciter à la violence, mais leur interdiction n'a pas contribué à combattre l'indice d'homicides. Et même, en 14 ans de gouvernement, le « chavisme » a mis en œuvre une vingtaine de plans de sécurisation, sans résultats positifs. Les analystes estiment que l'impunité des forces de l'ordre et la fragilité du système pénal sont les causes principales de ces échecs.

Source : Página 12, BBC Mundo, La Jornada